Mairie de Boyeux Saint Jérôme 2 Rue du Champet 01640 Boyeux - Saint - Jérôme

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

L'an Deux Mille Vingt le 9 MARS à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 04/03/2020, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

<u>Etaient présents</u>: Marie – Christine CHAPEL, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christiane BELY, Jacqueline RODEANO, Jacques CAGNAC, Isabelle MEUNIER, Laurent MONNET.

Absents ayant donnés procuration:

Christophe GRISARD a donné procuration à Mme CHAPEL Roger DUVIQUET a donné procuration à M. René BOCCARD

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/Examen et vote des taxes 2019

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différents taux d'imposition appliqués aux taxes directes locales en 2019 et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle modification de ces taux pour l'année 2020, et invite l'assemblée à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire en 2020 les taux appliqués au cours de l'année 2019, à savoir :

Taxe habitation: 18.64%
Taxe Foncier Bâti: 11.52%
Taxe Foncier Non Bâti: 65.53%

Mme le Maire est chargée de compléter l'état N°1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales correspondant.

3/ Examen et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018 et examen et vote des budgets 2019

# Compte administratif et compte de Gestion 2018 Budget Commune en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 251 079.51 € Recettes : 250 513.28 €

Résultat de l'exercice : - 566.23 Résultat antérieur : + 5 325.10 €

Solde d'exécution : + 4 758.87€

Investissement

Dépenses : 24 355.93 € Recettes : 15 491.48 €

Résultat de l'exercice : - 8 864.45 € Résultat antérieur : + 26 083.60 €

Solde d'exécution : + 17 219.15 €

## Compte administratif et compte de Gestion 2018 Budget Eau Assainissement en accord avec la Trésorerie

Fonctionnement

Dépenses : 95 577.39 € Recettes : 96 103.72 €

Résultat de l'exercice : + 526.33 € Résultat antérieur : + 23 200.60 €

Solde d'exécution: + 23 726.93 €

Investissement

Dépenses : 65 448.31 € Recettes : 159 617.00 €

Résultat de l'exercice : + 94 168.69 € Résultat antérieur : + 102 323.75 €

Solde d'exécution : + 196 492.44 €

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2019, tous excédentaires validés à l'unanimité

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du budget Eau et Assainissement 2020 propose à l'assemblée le vote de celui-ci à l'équilibre pour 131 291 € en fonctionnement et pour 839 919 € en investissement.

Madame le Maire après avoir présenté les divers éléments nécessaires à l'élaboration du budget principal 2020 propose à l'assemblée le vote de celui-ci à l'équilibre pour 289 580 € en fonctionnement et pour 63 900 € en investissement

Budgets principal et eau/assainissement 2020 votés à l'unanimité avec affectation des résultats excédentaires tels que présentés ci-dessus.

### Subventions 2020

A l'unanimité, le conseil municipal, valide les montants attribués aux associations, à savoir Union musicale de Jujurieux 200 €, Centre Léon Bérard de Lyon 250 €, Sou des écoles de Jujurieux 500 €, FNACA 100 €, école de musique des 3 Rivières 150 €, Association des Diablot'Ain de Boyeux St Jérôme 200 € (aide au démarrage de cette nouvelle association organisant des manifestations pour les plus petits)

#### 4/Station de Pompage

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que suite aux préconisations impératives de l'Agence Régionale de Santé, propose de réaliser les travaux de doublement de l'Unité de Filtration à la station de pompage et pour ce faire rappelle l'offre de l'entreprise 01Pompage de Château Gaillard, dit qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès du Département, comme présenté et validé à l'unanimité par l'assemblée en investissement au budget primitif Eau/ Assainissement 2020.

### 5/ Informations et questions diverses

Rappel du déroulement des élections municipales les 15 et 22 Mars avec organisation du bureau de vote avec application des consignes gouvernementales relatives au Coronavirus CIVID-19 : L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 H 30

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 10/03/2020 Le Maire, Mme Marie – Christine CHAPEL.